

Indicateurs statistiques sur le surendettement à fin mars 2018

MAYOTTE

	février 2018	mars 2018	Cumul de janvier à mars		année 2017
			2018	2017	
Dossiers déposés	0	0	2	5	17
Décision de recevabilité par les commissions	0	4	4	7	14
-Dossiers recevables	0	2	2	5	10
- Dossiers irrecevables (A)	0	2	2	2	4
Mesures de rétablissement personnel (B)	0	0	0	1	1
- Mesures imposées suite RP sans LJ	0	0	0	1	1
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0	0	0	0	0
Mesures de réaménagement des dettes (C)	0	2	2	0	7
- Plans conventionnels conclus	0	0	0	0	0
* dont plans conclus consistant en un moratoire	0	0	0	0	0
- Mesures avec ou sans effacement	0	2	2	0	7
* dont mesures consistant en une suspension d'exigibilité	0	0	0	0	1
Dossiers clôturés (D)	0	3	3	4	10
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	0	7	7	8	24
Relations avec les tribunaux					
- recommandations homologuées par les juges	0	0	2	0	1

En mars 2018, les commissions ont été saisies de 0 situations de surendettement et en ont traité 7 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Le nombre de saisines des commissions a diminué de 60 % sur les trois premiers mois 2018 par rapport aux trois premiers mois 2017 (2 dossiers contre 5 dossiers).

A fin décembre 2017, 13 primo dépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, soit une hausse de 333,3 % sur cette période.

Le total primo dépôts et redépôts a dans le même temps enregistré une hausse de 240 %.